

S M G E A G

COMMUNIQUÉ - 221

**Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de
l'Assainissement de Guadeloupe**

INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU Port-Louis, Anse-Bertrand, Petit-Canal

LE 01-02-22

« Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers des communes de Port-Louis et Anse-Bertrand ainsi que des sections de Gaschet, Charopin, Les Mangles et Gros-Cap à Petit-Canal,

Que conformément à la demande de l'ARS formulée ce lundi 31 janvier 2022, l'eau est interdite à la consommation en raison de non-conformités microbiologiques de la qualité de l'eau, mesurées suite aux contrôles réalisés par l'ARS les 24 et 25 janvier 2022 respectivement à Beauport Pays de la Canne et en sortie du réservoir de Belin.

Par conséquent, l'eau ne doit pas être consommée pour la boisson, la préparation des aliments, le brossage des dents,... ; et ce jusqu'à la levée par l'ARS de l'interdiction de consommer l'eau.

Par ailleurs, le SMGEAG informe ses clients que dans le cadre de l'autocontrôle de la qualité de l'eau qu'il produit et qu'il distribue, des prélèvements avaient été effectués le 19 janvier dernier en sortie de production de l'usine de Belin et à la sortie du réservoir de Belin. Les résultats d'analyse étaient conformes. Ce lundi 31 janvier 2022, le SMGEAG a procédé à de nouveaux contrôles et est en attente des résultats d'analyse correspondants. Il informera ses usagers de l'évolution de la situation.

Le SMGEAG s'excuse pour la gêne occasionnée et remercie ses abonnés pour leur compréhension. »

SMGEAG-Route de Blanchard - Section Labrousse - 97190 Le Gosier

CONTACT: 0590 41 33 33

serviceclient@smgeag.fr